

Le 13 décembre 2019

SÉANCE EXTRAORDINAIRE

PROCÈS-VERBAL de la sept cent soixante-deuxième séance du Conseil de la municipalité de L'Ange-Gardien, créée par l'article 26 de la loi 119, sanctionnée le 17 mai 1979, tenue au Centre Municipal, 1177, Route 315, L'Ange-Gardien (Québec) à 20h00 conformément à l'article 153 du Code municipal.

SONT PRÉSENTS: Madame la conseillère Nancy D'Amour et Messieurs les conseillers Luc Verner, Martin Proulx, Luc Prud'Homme, Martin Prescott, et Sébastien Renaud et faisant quorum sous la présidence de monsieur le maire Marc Louis-Seize.

2018-12-1317 Ouverture de la séance extraordinaire et adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR le Maire **Marc Louis-Seize**

APPUYÉ PAR le Conseiller **Martin Prescott**

ET RÉSOLU que ce Conseil déclare ouverte la première séance extraordinaire du 13 décembre 2018 portant sur le budget 2019 et adopte l'ordre du jour tel que déposé par le Secrétaire-trésorier.

Adoptée à l'unanimité

2018-12-1318 Adoption du budget 2019

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Martin Prescott**

APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Verner**

ET RÉSOLU QUE le Conseil adopte, par la présente, le budget 2019 qui se détaille comme suit :

Revenus	
Taxes	6 127 929 \$
Paiements tenant lieu de taxes	26 003 \$
Transferts	567 288 \$
Services rendus	126 600 \$
Imposition de droits	622 050 \$
Intérêts et pénalités	57 750 \$
Autres revenus	122 050 \$
Total des revenus	7 649 670 \$
Charges	
Administration générale	1 150 967 \$
Sécurité publique	1 855 572 \$
Transport	1 649 284 \$
Hygiène du milieu	845 847 \$
Santé et bien-être	14 000 \$
Aménagement, urbanisme et développement	536 192 \$
Loisirs et culture	783 688 \$
Frais de financement	216 240 \$
Total des charges	7 051 790 \$
Excédent de fonctionnement avant conciliation à des fins fiscales	597 880 \$
Remboursement de la dette à long terme	514 322 \$
Affectation du surplus accumulé	(10 500) \$
Affectation aux fonds réservés	94 058 \$
Excédent de fonctionnement à des fins fiscales	0

Adoptée à l'unanimité

2018-12-1319 Adoption du programme triennal d'investissements pour 2019-2020-2021

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Martin Prescott**

APPUYÉ PAR la conseillère **Nancy D'Amour**

ET RÉSOLU QUE le Conseil adopte le programme triennal d'investissements 2019-2020-2021, le tout selon le tableau dressé par le Secrétaire-trésorier lequel est joint en annexe à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2018-12-1320 Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR le maire **Marc Louis-Seize**

APPUYÉ le conseiller **Martin Prescott**

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée.

Il est 17h17

Adoptée à l'unanimité

Marc Louis-Seize
Maire

Alain Descarreaux
Directeur général

Je, Marc Louis-Seize, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (3) du Code municipal.